



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Mutuelles de Prévention ACQ Formulaire – Calcul des 14 premiers jours (F6)

Le formulaire brut inclut les avantages et toutes les primes dont il bénéficiait au moment de son accident

SALAIRE BRUT sous réserve du maximum assurable

(Exemple : 1 467.20\$ / par semaine ou 2 934.41 \$ / 2 semaines)

_____ \$

Selon les dispositions prévues à l'article 289.1 LATMP

MOINS

Impôt fédéral	_____	\$
Impôt provincial	_____	\$
Assurance emploi	_____	\$
Régime des rentes	_____	\$
Assurance parentale	_____	\$
Total :	_____	\$
Salaire net (salaire brut – retenues) :	_____	\$

Salaire net	÷	Nombre de jour de la période de paie	=	Salaire net journalier
Salaire net journalier	×	Nombre de jour payables	=	Salaire net des jours payables

90 % du salaire net des jours payables = Indemnité à verser au travailleur et à réclamer par la suite à la CNESST via l'ADR

(Ne doit pas dépasser le maximum annuel assurable qui est de **76 500 \$** en 2019)

La journée de l'événement / accident est payée en salaire régulier et ne compte jamais dans le calcul des 14 premiers jours.

Il n'est pas nécessaire de calculer l'IRR et de compléter et d'envoyer l'ADR s'il n'y a pas d'absence au-delà de la journée de l'événement. L'assignation temporaire n'est pas considérée comme de l'absence.